PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Evelyne MARCHAL, Maire.

<u>Étaient présents (12)</u>: Françoise BARTOLI, Philippe BERRE, Isabelle BERTHET LE PROVOST, Nicole BRUTINOT, Frédéric DOUBROFF (arrivé à 18h10), Franck FERBER, Jean Christophe GENTIL, Catherine LASRY-BELIN, Jean Yves LEFEVRE, Jean Louis LEPEIGNEUX, Evelyne MARCHAL et Patrice MICHON

<u>Absents et représentés (2)</u>: Laurent DUPONT donne procuration à Françoise BARTOLI et Bernard VIGNAUX donne procuration à Isabelle BERTHET LE PROVOST

Absent (1): Benoît CHATEAU

Formant la majorité des membres en exercice.

ORDRE DU JOUR

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance
- 2. Approbation du procès-verbal du 2 mai 2024
- 3. Demande de renouvellement de la dérogation relative à l'organisation du temps scolaire à 4 jours par semaine
- 4. Signature d'une convention relative au camion « La Cantoche »
- 5. Information des décisions du maire prises
- 6. Questions diverses

1/ Désignation d'un secrétaire de séance

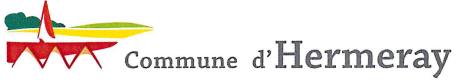
A l'unanimité, Monsieur Jean Christophe GENTIL a été élu secrétaire.

2/ Approbation du procès-verbal du 2 mai 2024

Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

3/ Demande de renouvellement de la dérogation relative à l'organisation du temps scolaire à 4 jours par semaine

Délibération N° 2024.07.030



Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L521-3 du code de l'éducation autorisant le Maire de la Commune, après avis de l'autorité scolaire responsable, à modifier les heures d'entrées et de sorties des établissements scolaires en raison des circonstances locales (Loi °83-663 DU 22 JUILLET 1983. ART .27);

Vu la délibération n° 2021.12.046 du 1er décembre 2021 portant demande de dérogation et d'approbation de la Direction Académique des services de l'Education Nationale pour la modification des horaires de l'école et de l'organisation du temps scolaire à 4 jours semaine ;

Considérant que la commune d'Hermeray bénéficie d'une dérogation relative à l'organisation du temps scolaire à 4 jours par semaine, jusqu'au 31 août 2024, en application du décret n° 2017-11108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Considérant la nécessité de maintenir l'organisation du temps scolaire à 4 jours par semaine et qu'il y a lieu de demander l'approbation de la Direction Académique des services de l'Education Nationale ;

Madame le Maire entendue;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Madame Le Maire à soumettre une demande de renouvellement de la dérogation, pour une durée de 3 ans, auprès de la Direction Académique des services de l'Education Nationale.

4/ Signature d'une convention relative au camion « La Cantoche »

Délibération N° 2024.07.031

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le camion « La Cantoche » souhaite proposer une activité de restauration rapide, type Foodtruck, en camion ambulant, sur le parking de la mairie/école, à raison d'une fois par semaine, le jeudi en soirée. Pour cela, une convention doit être établie ;

Evelyne MARCHAL demande l'avis du Conseil Municipal pour la venue du camion et de fixer le tarif de l'emplacement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte que le camion « La Cantoche », représenté par Eléonore Rigaudière, 9 rue de Chaleine 28230 Droue-sur-Drouette — Siret n° 94912724500015, propose son activité de restauration rapide, type Foodtruck, en camion ambulant, sur le parking de la mairie/école, à raison d'une fois par semaine, le jeudi en soirée, à partir du 18 juillet 2024 jusqu'au 31 décembre 2024;

Fixe le tarif de la redevance annuelle, relatif à l'occupation du domaine public, à 230€. Les frais d'électricité seront également facturés, à hauteur d'un forfait annuel de 440€. Pour la période du 18/07/2024 au 31/12/2024, les frais d'occupation du domaine public et d'électricité seront proratisés ;

Approuve le projet de convention annexé à la présente délibération ;

Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y afférents.

5/ Information des décisions du maire prises

Mme Le Maire présente à l'assemblée, l'ensemble des décisions du maire, qui ont été prises depuis le dernier conseil municipal du 02/05/2024, à savoir :

- N° 05 -2024 Acceptation Dons CDE 200€ Retraite Sportive
- N° 06 -2024 Acceptation Dons CDE 500€ M. et Mme Benoit

Evelyne MARCHAL rappelle que chaque décision du maire est présentée au contrôle de légalité. Par ailleurs, ces actes sont consultables en mairie et affichés durant 2 mois.

6/ Questions diverses

6.1/ Recensement 2025

Madame Le maire indique que la campagne de recensement 2025 se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025. Parallèlement au recensement, une enquête Familles sera également réalisée en même temps. Celleci vise à compléter les informations recueillies via le recensement, pour mieux comprendre les modes de vie des familles et leur histoire. Pour cela, la mise en place d'une convention entre la commune et l'Insee est nécessaire.

M. Bernard VIGNAUX, conseiller municipal, est désigné coordonnateur communal. Il sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population.

Evelyne MARCHAL explique qu'il reste à trouver les 2 agents recenseurs. Elle demande à l'ensemble du conseil, si dans leurs connaissances, des personnes seraient intéressées par cette mission.

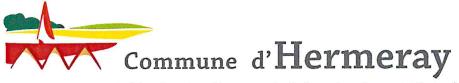
6.2/ Point sur les projets en cours

Eclairage Public

Le projet est terminé. La commune a procédé à la rénovation de l'éclairage public sur l'ensemble du village, en procédant au remplacement de 209 luminaires équipés de lampes sodium, par des luminaires équipés de lampes Leds. Cet investissement a pour objectif de réduire la consommation d'énergie de 68%. Cela permettra ainsi de réaliser des économies sur le plan financier.

Vidéoprotection

L'installation de la Vidéoprotection sur la commune est en cours et sera bientôt opérationnelle. Il reste à obtenir les 2 consuels, au niveau d'Hermeray Village et sur le hameau de l'Orme.



• Cheminées de la mairie

Les cheminées de la mairie présentaient un état de dégradation avancée. Une réfection sera donc indispensable. Une cheminée sera démolie. Sur les deux autres, une reprise complète des joints devra être réalisée. Une demande de devis est en cours.

• Démolition du Garage Coutable

La Commune d'Hermeray est propriétaire d'un garage, sans activité depuis une dizaine d'années, et souhaite procéder à sa démolition en vue de récupérer des surfaces agricoles. Ce site a été pendant plusieurs années, occupé par un garage automobile jusqu'à son acquisition en 2016 par la commune. A son acquisition, la commune avait pour projet d'y construire une nouvelle salle polyvalente. Le projet beaucoup trop onéreux, nous a contraint à l'abandonner.

Le lancement d'un appel d'offres, dans le cadre d'un marché public, a été réalisé. Les offres remises par les entreprises candidates, sont en cours d'analyse par le maître d'œuvre. Le rapport d'analyse sera présenté le 24 juillet 2024.

• Vente de la maison Dufer (7 rue de la mairie)

La vente de la maison Dufer, située au 7 rue de la mairie, est en cours. Une demande de permis de construire a été effectuée par la mairie.

Contentieux Commune d'Hermeray/VIEL

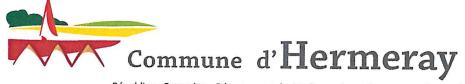
Mme Le Maire rappelle que Mme VIEL souhaitait rénover sa maison, située dans le hameau du Theil, ce que n'autorisait pas le PLU. Un dossier de contentieux a été présenté au tribunal administratif et la commune a obtenu gain de cause. Mme VIEL a donc dû verser à la commune la somme de 1 800 €, en remboursement des frais engagés.

Contentieux Commune d'Hermeray/LECOMTE-CASENAVE

Ce dossier de contentieux suit son cours. M. et Mme LECOMTE-CASENAVE ont été déboutés de leur demande d'annulation en référé. Ils ont fait appel. Une audience au tribunal doit avoir lieu le 6 août prochain.

Lotissement Voie Meunière

Jean-Christophe GENTIL indique que l'appel d'offres, relatif à la viabilisation des 4 lots, sera effectué à la rentrée de septembre. Les travaux seront réalisés à l'hiver prochain, à condition que les terrains soient vendus.



Point Urbanisme

Patrice MICHON rappelle l'historique de la propriété du 13 bis route d'Epernon. Cela fait plus de 15 ans que celle-ci se présentait dans un état lamentable. M. MICHON et M. DOUBROFF ont repris en main, la gestion de ce dossier, il y a environ un an, afin d'en trouver une issue favorable. Un accord a été convenu avec le propriétaire, afin de faciliter une reprise du permis de construire, du bâtiment à l'arrière. La division de terrains a été réalisée. La maison de devant a bénéficié d'un ravalement. Une fois vendue, l'objectif sera de faire le nécessaire sur l'autre propriété. L'avancée de ce dossier suit son cours.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour. La séance s'est levée à 18h30.

Jean-Christophe GENTIL

Secrétaire de séance

Evelyne MARCHAL

Maire

